



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Points 30, 66, 67, 68 et 132 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Prévention des conflits armés

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits humains

**La responsabilité de protéger et la prévention
du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage
ethnique et des crimes contre l'humanité**

Lettre datée du 8 mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à la lettre datée du 23 février 2023 que vous a adressée le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan ([A/77/765-S/2023/139](#)), je tiens à préciser que l'Azerbaïdjan continue de déformer intentionnellement les faits relatifs à un épisode du conflit qui s'est déroulé dans les faubourgs de la ville d'Aghdam en février 1992, au cours de la phase active de la guerre dans le Haut-Karabakh.

Cela fait des années que les dirigeants azerbaïdjanais exploitent la mémoire des victimes de la guerre du Haut-Karabakh pour justifier et promouvoir leur politique intérieure de haine anti-arménienne. La campagne massive de désinformation sur les événements survenus près de la ville d'Aghdam a largement contribué à la politique d'endoctrinement menée par l'État azerbaïdjanais durant toute une génération.

Les accusations infondées et les mensonges proférés contre l'Arménie visent à dissimuler les atrocités de masse commises par l'Azerbaïdjan au cours du conflit du Haut-Karabakh, tant dans les années 1990 que lors de l'offensive militaire à grande échelle lancée par l'Azerbaïdjan en septembre 2020.

En menant une campagne de propagande à grande échelle pour déshumaniser le peuple arménien, les autorités azerbaïdjanaises tentent de détourner l'attention de la communauté internationale des causes sous-jacentes du conflit dans le Haut-Karabakh et de dissimuler et légitimer les atrocités de masse commises contre les Arméniens dans des endroits situés bien au-delà de la zone de conflit, comme dans



les villes de Soumgaït, Kirovabad, Bakou et Maragha, ainsi que dans la région de Chahoumian (Haut-Karabakh), théâtre d'un véritable nettoyage ethnique.

Les communications adressées au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arménie et publiées en tant que documents officiels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité¹ dressent un tableau précis des événements survenus près du village de Khodjali et de la ville d'Aghdam.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 66, 67, 68 et 132 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**

¹ A/73/783-S/2019/211, A/74/771-S/2020/242 et A/75/792-S/2021/214.